

# CHAMPIONNAT REGIONAL 2010 de l'Ouest

## ARTICLE 1. ORGANISATION

- 1.1.** La Commission Régionale de Karting (CRK) Bretagne Pays de la Loire organise, avec le concours de la FFSA, le Championnat Régional de Karting. La CRK est responsable de l'organisation de ce Championnat.  
Ce Championnat se déroule sur 4 épreuves.  
Tous les points non prévus au présent règlement relèvent du Code Sportif International, des prescriptions générales FFSA, du règlement standard des épreuves de Karting ou figureront dans le règlement particulier de chaque épreuve.  
Ce Championnat est organisé conformément aux prescriptions du règlement sportif et technique national sans dérogation.
- 1.2.** Les 3 épreuves qualificatives pour les Coupes et Championnats de France devront être terminées pour le 9 mai 2010.
- 1.3.** Un règlement particulier sera par ailleurs établi pour chacune des épreuves du Championnat Régional.  
Les CRK qui le souhaitent, peuvent s'organiser pour que la Direction de Course, les Commissaires Sportifs et Techniques soient des personnes extérieures à la CRK, détentrices de la licence correspondant à la fonction.

## ARTICLE 3. CONCURENTS ET PILOTES

### **3.1. LICENCES**

- 3.1.1.** Le Championnat Régional sera ouvert à tout pilote détenteur d'une licence nationale ou internationale de Karting « Pilote concurrent conducteur » en cours de validité dans sa catégorie.
- 3.1.2.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur A » peuvent exclusivement participer au Championnat Régional dans les catégories KF1, KZ2.
- 3.1.3.** Les pilotes titulaires d'une licence internationale de Karting « Pilote Concurrent Conducteur B ou C » peuvent s'engager au Championnat Régional, uniquement en **KZ125**, dès lors qu'ils ne sont pas inscrits et n'auront pas participé :
- à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting,
  - à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK,
  - et/ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation.

### **3.2. PILOTES ADMIS**

- 3.2.1.** Seuls seront classés dans le Championnat Régional, les pilotes licenciés auprès d'une association sportive du ressort de la CRK ou du Comité Régional de Sport Automobile et régulièrement affiliée à la FFSA.
- 3.2.2.** Un pilote ne pourra disputer le Championnat Régional que dans une seule catégorie, celle dans laquelle il aura participé lors de la première épreuve. Aucun changement de catégorie ne sera admis après la première journée.
- 3.2.3.** Un pilote qui change de CRK en cours de saison ne pourra pas être classé dans le Championnat Régional d'une autre CRK.
- 3.2.4.** Qualification au championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ 125 et KZ 125 Gentlemen et aux coupes de France Minimes & Cadets, Rotax, Rotax Master et X30.

- 3.2.4.1. Le Championnat Régional est qualificatif pour le Championnat de France Minime/Cadet, Nationale, KZ 125 et KZ 125 Gentlemen et pour les Coupes de France Minimes & Cadets, Rotax, Rotax Master et X30.
- 3.2.4.2. La qualification pour les Championnats de France Minime/Cadet et Nationale et la Coupe de France se fera sur la base des deux premières épreuves qualificatives du Championnat Régional. Le pilote devra, néanmoins, être inscrit et participer aux 4 épreuves du Championnat Régional.  
Les journées qualificatives retenues sont : LAVAL (20/21 mars) – LOHEAC (10/11 avril)
- 3.2.4.3 La qualification pour les Coupes de France Rotax, Rotax Master et **X30** se fera sur la participation obligatoire à deux épreuves du Championnat Régional. Néanmoins, l'inscription aux 4 épreuves du Championnat Régional est obligatoire.
- 3.2.4.4 Dans le cadre du Championnat de France, le classement des catégories Minime, Cadet et Nationale devra être adressé à la FFSA à l'issue des deux premières épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai 2010.
- 3.2.4.5 Dans le cadre de la Coupe de France, le classement des catégories Rotax, Rotax Master et X30 devra être adressé à la FFSA à l'issue des trois épreuves qualificatives au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai 2010.
- 3.2.4.6 Dans le cadre du Championnat de France, le classement des catégories KZ125 et KZ125 Gentleman devra être adressé à la FFSA, à l'issue des 3 épreuves qualificatives, au moyen de l'imprimé FFSA, avant une date fixée au vendredi 28 mai 2010.
- 3.2.4.7 Pour chaque CRK, dans le cadre des Championnats de France Minime/Cadet et Nationale, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux deux épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.8 Pour chaque CRK, dans la catégorie *KZ125*, dans le cadre de la Coupe de France, le coefficient de participation sera calculé sur la moyenne de participation aux trois épreuves qualificatives retenues par la CRK.
- 3.2.4.9 Dans la catégorie *KZ125*, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 3 épreuves qualificatives, un pilote au moins de la CRK est qualifié pour la Coupe de France *KZ125*.  
Dans la catégorie Minime, Cadet, en dessous de 6 pilotes classés à l'issue des 2 épreuves qualificatives, 2 pilotes au moins de la CRK sont qualifiés pour le Championnat de France Minime / Cadet.
- 3.2.4.10. Un pilote participant à plus de deux épreuves des Grands Prix Karting et/ou participant à 1 ou plusieurs épreuves du Championnat d'Europe, du Monde CIK ou inscrit dans un Championnat National d'une autre Nation ne pourra aucunement prétendre à une qualification pour participer à une Coupe de France.
- 3.2.5. Autres catégories  
L'organisation d'un Championnat Régional est facultative dans les catégories non qualificatives aux différentes Coupes et Championnats de France

### 3.3. ENGAGEMENTS

- 3.3.1. Le montant des engagements est fixé à 200 Euros pour l'ensemble du Championnat si l'inscription est faite avant le 10 février 2010. Il est fixé à 220 Euros si l'inscription est faite entre le 10 et le 20 février 2010. Il est fixé à 250 Euros passé cette date (Le cachet de la poste faisant foi). Sous réserve des places disponibles, tout pilote désirant participer au Championnat Régional aura la possibilité de s'engager à une ou plusieurs épreuves ou à la totalité du Championnat Régional. Le montant de l'engagement à la journée est fixé à 80 Euros par course.
- 3.3.2. Catégories X30, Rotax et Rotax Master

Les pilotes souhaitant se qualifier pour les Coupes de France devront et participer obligatoirement à deux épreuves qualificatives et être engagés aux quatre épreuves.

## ARTICLE 4. MATÉRIEL ET ÉQUIPEMENTS

### 4.1. **MATERIEL ADMIS**

- 4.1.1. Définition du Règlement Technique de la catégorie correspondante. Tous les points du Règlement Technique devront être scrupuleusement respectés.
- 4.1.2. Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et d'un moteur plombé en catégorie Minime, Cadet, Nationale.  
Chaque pilote ne pourra disposer, pour chaque journée, que d'un châssis et deux moteurs plombés en catégorie KZ125.  
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30 le règlement 2010 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.1.3. Des mesures de niveau sonore pourront être effectuées dans toutes les catégories, pour tous les karts, avec ou sans boîte de vitesses et cela conformément au Règlement Sportif National.

### 4.2. **PNEUMATIQUES**

- 4.2.1. Pour l'ensemble des quatre journées en catégories Minime, Cadet, Nationale, un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et 3 pneus arrière en gestion libre.  
Pour l'ensemble des quatre journées en catégorie **KZ125**, un pilote ne pourra disposer que de 4 pneus avant et 4 pneus arrière en gestion libre.  
Pour l'ensemble des quatre journées en catégorie KZ125 un pilote ne pourra disposer en pneus pluie que de 4 pneus avant et de 4 pneus arrière en gestion libre.  
Pour la catégorie « minikart » un pilote ne pourra disposer que de 3 pneus avant et de 3 pneus arrière  
Pour les catégories Rotax, Rotax Master et X30 le règlement 2010 de la Coupe de marque sera appliqué.
- 4.2.2. Pour les autres catégories et pour chaque épreuve, il sera possible d'utiliser 3 pneus avant et 3 pneus arrière, en gestion libre. Il en sera de même pour les pneus pluie.
- 4.2.3. Les pilotes devront remporter leur pneumatiques usagés » suivant la charte environnementale sur la gestion des déchets »

## ARTICLE 7. DÉROULEMENT DE L'ÉPREUVE

### 7.1. **GENERALITES**

- 7.1.1. Les épreuves du Championnat Régional devront obligatoirement se dérouler selon le schéma défini par le Règlement Sportif National.
- 7.1.2. Le briefing est organisé par le Directeur de Course à l'issue des essais libres. La présence de tous les pilotes et tuteurs est obligatoire et ils devront impérativement signer la feuille de présence. Tout manquement à cette obligation sera sanctionné par le Collège des Commissaires Sportifs. L'horaire de ce briefing sera notifié dans l'horaire officiel communiqué aux concurrents lors de chaque épreuve.

### 7.2. **ÉPREUVES QUALIFICATIVES POUR LES CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME/CADET, NATIONALE ET KZ 125 ET LES COUPES DE MINIMES & CADETS, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30.**

Pour les catégories Minime, Cadet, Nationale, **KZ125**, Rotax, X30 les épreuves qualificatives pour le Championnat de France devront obligatoirement se dérouler selon le schéma suivant :

#### 7.2.1. **Principe de déroulement**

L'épreuve se déroulera de la façon suivante : essais chronométrés, manches qualificatives, Pré-finale et Finale. Il n'y a pas de repêchage.

Chaque catégorie disputera 1 ou 2 manches qualificatives en fonction du nombre d'engagés. Si le nombre d'engagés est supérieur à la capacité d'accueil du circuit, les séries se dérouleront suivant l'article 7.2.4.1 du règlement.

L'organisateur pourra prévoir une consolante pour les non qualifiés.

## 7.2.2. Longueur des courses

Manches qualificatives : 10 km par temps sec  
**8 km par temps de pluie**  
Pré Finale : 17 km par temps sec  
**14 km par temps de pluie**  
Finale : 17 km par temps sec  
**14 km par temps de pluie**

## 7.2.3. Essais chronométrés

Les essais chronométrés pourront se dérouler conjointement avec des mesures de niveau sonore, pendant une séance limitée dans le temps avec un système de pointage électronique et mentionné dans le règlement particulier. Si nécessaire, les concurrents d'une même catégorie seront divisés en groupes selon le processus employé dans les épreuves nationales.

## 7.2.4. Manches qualificatives

### 7.2.4.1. Création des séries

Diviser les concurrents de la catégorie en 3 séries ou plus, en tenant compte de la capacité de la piste, réparties suivant le processus ci-dessous :

<b>SERIE A</b>	<b>SERIE B</b>	<b>SERIE C</b>
1 <sup>er</sup> chrono	2 <sup>ème</sup> chrono	3 <sup>ème</sup> chrono
4 <sup>ème</sup> chrono	5 <sup>ème</sup> chrono	6 <sup>ème</sup> chrono etc...

### 7.2.4.2. Places de départ pour les manches qualificatives

Les places de départ pour les manches qualificatives sont celles du classement des essais chronométrés.

### 7.2.4.3. Déroulement des Manches qualificatives (en fonction du nombre de séries)

3 séries :	A contre B	A contre C	B contre C	
4 séries :	A contre B	C contre D	A contre D	
	B contre C	A contre C	B contre D	
5 séries :	D contre E	A contre B	C contre D	A contre E
	B contre C	A contre D	B contre E	A contre C
			B contre C	C contre E

## 7.2.5. Pré-finale

Les résultats obtenus par chaque pilote dans chacune des manches qualificatives sont additionnés et permettent d'établir la grille de départ de la pré-finale.

Les points seront attribués comme suit :

0 point au 1<sup>er</sup>,  
2 points au 2<sup>ème</sup>,  
3 points au 3<sup>ème</sup>,  
4 points au 4<sup>ème</sup>,  
5 points au 5<sup>ème</sup> et ainsi de suite par progression croissante d'un point par place de classement jusqu'au dernier classé.

Les éventuels ex aequo seront départagés en fonction du classement des essais chronométrés.

## 7.2.6. Finale

Les places de départ de la finale seront attribuées selon l'ordre d'arrivée de la pré-finale.

### 9.1. QUALIFICATION AUX CHAMPIONNATS DE FRANCE MINIME ET CADET, NATIONALE , KZ 125 ET KZ 125 GENTLEMAN ET AUX COUPES DE FRANCE MINIMES & CADETS, ROTAX, ROTAX MASTER ET X30

Dans le cadre des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, Nationale, KZ125 et KZ125 Gentleman et, pour les Coupes de France Minimes & Cadets, Rotax, Rotax Master et X30 chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats (pré-finale et finale) moins un.

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale ou de la finale se verra attribuer 2 points supplémentaires.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, puis de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour **la catégorie KZ125**, 143 pilotes seront qualifiés. Dans les 143 pilotes qualifiés : 3 places seront réservées pour des pilotes d'Outre-Mer. Le vainqueur de la Coupe de France KZ125 de l'année précédente sera qualifié d'office pour la Coupe de France KZ125, dans les conditions répondant à l'article 3.1 du règlement de la Coupe de France KZ125.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour la catégorie KZ125 Gentleman, 72 pilotes seront qualifiés. La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes qualifiés.
- ◆ En fonction du résultat des épreuves qualificatives pour le Championnat de France Minime et Cadet, 75 pilotes seront qualifiés par catégorie. Dans les 75 pilotes qualifiés dans chaque catégorie : 2 places seront réservées aux pilotes d'Outre Mer.
- ◆ A l'issue des 2 épreuves qualificatives pour la catégorie Nationale, 90 pilotes seront admis à participer au Championnat de France Nationale. Le vainqueur de la Coupe de France Nationale, classement A et classement B de l'année précédente seront qualifiés d'office pour le Championnat de France.
- ◆ A l'issue des 2 premières épreuves qualificatives pour la Coupe de France Minime/Cadet, 54 pilotes Minime et 54 pilotes Cadet seront admis à participer à la Coupe de France Minime/Cadet.
- ◆ Dans les catégories Rotax et Rotax Master, 90 pilotes seront qualifiés pour les coupes de France pour chaque catégorie
- ◆ Pour la Coupe de France X30 et X30 Gentleman, 36 pilotes seront qualifiés en catégorie X30 gentleman et 72 pilotes en catégorie X30.

La FFSA se réserve la possibilité de modifier le nombre de pilotes admis pour chacune de ces catégories.

## 9.2. CLASSEMENT GENERAL FINAL DU CHAMPIONNAT REGIONAL

Tout pilote prenant part à une épreuve du Championnat Régional peut marquer des points.

Chaque pilote totalisera les points obtenus lors de chaque pré-finale et finale.

Le classement de la pré-finale et de la finale de chaque épreuve donnera lieu à l'attribution des points suivants :

25 points au 1 <sup>er</sup>	9 points au 7 <sup>ème</sup>	3 points au 13 <sup>ème</sup>
20 points au 2 <sup>ème</sup>	8 points au 8 <sup>ème</sup>	2 points au 14 <sup>ème</sup>
16 points au 3 <sup>ème</sup>	7 points au 9 <sup>ème</sup>	1 point au 15 <sup>ème</sup>
13 points au 4 <sup>ème</sup>	6 points au 10 <sup>ème</sup>	
11 points au 5 <sup>ème</sup>	5 points au 11 <sup>ème</sup>	
10 points au 6 <sup>ème</sup>	4 points au 12 <sup>ème</sup>	

Le classement sera établi en fonction de la totalité des résultats (pré-finale et finale) moins deux (uniquement décomptés sur les journées auxquelles il a participé).

Le pilote ayant réalisé le meilleur tour chronométré lors de la pré-finale OU de la finale de chaque journée se verra attribuer 2 points supplémentaires ajoutés au total des points de la journée.

En cas d'ex aequo, sur la base de la totalité des résultats, le plus grand nombre de premières places sera pris en considération, puis de secondes places, de troisièmes places et ainsi de suite. Si le vainqueur ne peut toujours pas être déterminé ou s'il subsiste encore des ex aequo, le classement de la finale de la dernière épreuve les départagera.

## 9.3. EXCLUSION

Tout pilote faisant l'objet d'un rapport, Sportif ou Technique, aboutissant à l'exclusion de l'épreuve, ne marquera aucun point (zéro point) au titre de cette épreuve. Ce résultat ne sera pas repris comme l'épreuve à décompter.

## ARTICLE 10. PRIX

Les récompenses seront offertes par la CRK. Lors d'une remise des prix à une date qui sera définie ultérieurement par le Comité Directeur de la CRK.

## ARTICLE 11. COMMUNICATION DES RESULTATS

### 11.1. NOMBRE DE PARTICIPANTS

Les organisateurs doivent fournir toute facilité aux membres de la Commission Nationale de Karting de la FFSA, aux Commissaires Sportifs et Techniques Nationaux pour contrôler le nombre de participants de chaque épreuve et cela sans préavis.

### 11.2. RAPPORT DE CLOTURE

Les résultats de chaque épreuve de Championnat Régional devront faire l'objet d'une rédaction complète des engagés et des participants classés dans le rapport de course obligatoire, signé par les responsables de l'épreuve en question.

Aucun résultat ne sera entériné par la FFSA si ce rapport ne parvient pas au secrétariat de la FFSA dans les 8 jours qui suivent chaque journée.

### Calendrier du Championnat 2010

1ere journée	06/07 Mars	Le Mans
2eme journée	20/21 Mars	Laval
3eme journée	10/11 Avril	Lohéac
4eme journée	08/09 Mai	Fontenay le Comte